

Horaires et salaires: les médecins genevois attendent mieux des HUG

Le temps de travail se réduit difficilement; toutes les heures sup ne sont pas payées.

SOPHIE DAVARIS

Fâchés, les médecins genevois? Impatients pour le moins. Alors que la limite du temps de travail a été fixée à 54 heures par semaine par la direction des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), ils continuent d'accumuler des heures supplémentaires. Or, la question de leur compensation fait l'objet d'un litige avec la direction. Autre motif de mécontentement: la stagnation d'un salaire qui n'a pas été réévalué depuis vingt-cinq ans (voir encadré).

Il y a un mois, les médecins assistants vaudois ont remporté une véritable victoire, au terme d'une grève de 44 jours. Partis de rien, ils ont obtenu tout ce qu'ils voulaient, notamment un treizième salaire (les Genevois en touchent douze), le décompte des heures supplémentaires à la semaine (plus avantageux que le «lissage» trimestriel adopté à Genève) et l'abaissement du temps de travail à 50 heures par semaine dès janvier 2004, au lieu de janvier 2005. En regard de cet accord, les acquis genevois obtenus en 2001 peuvent sembler modestes.

Pourtant, en 2000, la direction des HUG rappelle qu'elle a été la première de Suisse à ouvrir une négociation sur la réduction du temps de travail et sur la formation des médecins. En mai 2001, elle a signé un accord avec l'Association des médecins d'institution de Genève (AMIG), entré en vigueur en octobre 2001. Cet ac-

cord prévoit notamment de compenser les heures supplémentaires, comptées par trimestre – une compensation prévue sous forme de congés, mais qui peut se faire en argent, jusqu'à un seuil de 80 heures. «A l'époque, poser des limites au temps de travail des médecins et obtenir un dédommagement tenait du miracle, rappelle un membre de l'AMIG. Depuis, on se bat pour faire appliquer cet accord. On souhaite bien du courage à nos voisins vaudois.»

50 heures en 2005

Entre-temps, en mars 2002, il a été décidé au niveau national de soumettre, dès 2005, les médecins en formation à la Loi sur le travail et de fixer un horaire hebdomadaire maximal de 50 heures. Une véritable révolution puisque le rythme de travail fluctue entre 70 et 80 heures, parfois davantage avec les gardes et les piquets. En guise de transition, les hôpitaux se sont fixé des paliers: 55 heures dès octobre 2001, 54 en 2002, 53 en 2003, 52 en 2004.

Afin de rendre possible une telle diminution du temps de travail, il a fallu engager. Pour 2002 et 2003, la direction des HUG a débloqué un budget permettant de créer 53,5 postes. «Certains services, comme l'anesthésie, les soins intensifs de médecine ou l'obstétrique, se sont réorganisés et ont instauré des horaires moins lourds», admet-on à l'AMIG.



Fabio Vassalli, président de l'AMIG. «Au lieu de payer chaque heure supplémentaire, on nous propose une somme forfaitaire à partager.»

Alors, d'où vient le malaise? D'une série de dysfonctionnements dans l'application de l'accord. L'AMIG révèle que les médecins ont dû créer eux-mêmes un logiciel informatique pour saisir leurs horaires (la direction l'admet, mais dit avoir offert un dédommagement). Comme «le pointage ne fait pas encore partie de la culture hospitalière», relève un professeur, seule une moitié des médecins des HUG (500 sur 1130 environ) a enregistré son temps de travail. Malgré cela, 81 602 heures supplémentaires ont été comptées en 2002. «On est loin d'avoir pu les récupérer toutes», reproche Fabio Vassalli, président de l'AMIG.

Ce médecin anesthésiste explique que la direction a accepté de payer toutes les heures sup-

plémentaires des six premiers mois, d'octobre 2001 à avril 2002. Mais surprise par l'ampleur de la somme, elle n'aurait plus remboursé les internes (anciens «assistants») depuis avril 2002 et les chefs de clinique depuis juillet 2002. «Au lieu de payer chaque heure accomplie, on nous propose une somme forfaitaire à partager, explique Fabio Vassalli. Mais nous refusons d'être payés au rabais. Ce contentieux n'est toujours pas réglé. Nous avons mandaté un avocat pour examiner les voies de recours possible.»

La direction, surprise, rappelle que l'objectif commun doit être la réduction significative du nombre d'heures supplémentaires. «C'est pour cela que nous avons créé des postes, explique

Pas de réévaluation depuis vingt-cinq ans

Deuxième point de friction entre la direction des HUG et l'AMIG: les salaires. Les médecins attendent toujours leur réévaluation, la dernière remontant à 1978. «Nous ne demandons aucun privilège, précise Fabio Vassalli, président de l'AMIG. Nous voulons simplement être traités comme les autres employés de l'Etat.» Et de rappeler qu'après six ans d'études, les médecins entament une formation post-graduée parfois tout aussi longue et assument de lourdes responsabilités au quotidien. Commencer en classe 16 dans le barème d'évaluation de l'Etat leur semble injuste, lorsque leurs collègues infirmières sont payées en classe 15 – rang qu'elles ont rejoint depuis le 1er janvier 2002.

Enregistrant cette revendication, la direction des HUG a demandé l'été dernier au Service d'évaluation des fonctions (SEF) d'examiner le statut des médecins internes et des chefs de clinique. Début février, l'AMIG n'a encore reçu aucune réponse et s'étonne de la lenteur de la procédure. «C'est normal, estime Bernard Gruson, directeur général des HUG. Pour les infirmières, le travail a duré deux ans.» Comme le SEF examine le statut des médecins aux HUG mais aussi au Département de l'instruction publique, le travail demande plus de temps. Une fois le rapport fini, il sera transmis au Conseil d'administration des HUG. Ce dernier donnera son préavis avant de transmettre le dossier au Conseil d'Etat qui tranchera.

Pour Fabio Vassalli, la direction de l'hôpital redoute la réévaluation des salaires, car cela ferait naître d'autres revendications, celles des médecins cadres de l'hôpital. «Mais l'AMIG s'attend bien à obtenir une réponse favorable, souligne-t-il, avec une augmentation de salaires rétroactive.»

S. D.

Bernard Gruson, directeur général des HUG. Le dédommagement du temps supplémentaire doit se faire sous forme de congés. Ce n'est que lorsque cela est vraiment impossible que les heures supplémentaires sont payées, ce qui a coûté 5 millions de francs en 2002. En 2003, la

somme prévue est équivalente.» L'AMIG rétorque que, malgré ces postes supplémentaires, entre 7000 et 10 000 heures supplémentaires sont encore enregistrées chaque mois. Pour éviter de dépasser les 50 heures, il aurait fallu créer non pas 53,5 mais 88 postes... ■

PUBLICITÉ

{ 10.02 – 01.03: Voyage au centre de la Terre }

P 2000 places
2h gratuites

Une exposition exceptionnelle à voir en famille sur l'univers des grottes et de la spéléologie ! A vous faire rêver debout.

Sur le mail, évadez-vous dans la reproduction grandeur nature d'une grotte. Testez votre claustrophobie avec la «boîte à ramper»... Films, panneaux didactiques, maquettes, etc. pour tout savoir des grottes et tout comprendre des phénomènes qui les animent.

Visites guidées pour groupes et écoles
– inscription préalable sur place.

{ la Découverte au Centre } **balexert**